

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 10 (1896)

**Artikel:** Sceaux inédits de la ville d'Avenches  
**Autor:** Kohler, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-745231>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

ARMES D'AVENCHES  
D'APRÈS L'HÉRODOTE VAUDOIS.



1

2



3

4



ARMES D'AVENCHES  
D'APRÈS ALONSO RUFF, 1597.



André Kohler.

Sceaux d'Avenches

## Sceaux inédits de la ville d'Avenches.

(Avec planche)

Comme Grandson, Avenches n'est représentée dans l'ouvrage de de Mandrot que par un sceau, celui que nous reproduisons sous n° 1. C'est un sceau circulaire de 0<sup>m</sup>,045 de diamètre. Il présente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits anguleux ceinte d'un bandeau; au bas du cou se distinguent les plis d'un vêtement; cette figure archaïque rappelle l'effigie des bulles de Charles-le-Chauve (Lecoy de la Marche, Les Sceaux, fig. 34 et 35) ou celle du sceau de Conrad I (Seyler, Gesch. der Siegel, fig. 13). Entre un double cordon se lit en exergue la légende

s: romunitatis ðe aävventica

dont les mots, en minuscules gothiques, sont séparés par des glands tigés et feuillés.

La matrice du sceau existe encore aux archives d'Avenches ainsi que celles de trois autres dont voici la description.

a) Un sceau circulaire de 0<sup>m</sup>,030 de diamètre, d'une facture élégante; il porte une tête de nègre, ornée d'un bandeau aux extrémités flottantes; le haut du buste est vêtu. Autour la légende en majuscules romaines

S. COMVNITATIS AVENTICENSIS

entourée d'une couronne de laurier.

b) Un sceau ovale de 0<sup>m</sup>,042 sur 0<sup>m</sup>,036; il offre, dans un écu incliné vers la dextre et surmonté d'un casque avec plumes et lambrequins élégants, les armes d'Avenches (les hâchures sont indiquées). La légende en lettres majuscules est

SIGILLUM. URBIS. AVENTICENSIS.

Un cordon entoure le tout.

c) Un sceau ovale de 0<sup>m</sup>,046 sur 0<sup>m</sup>,038. Les armes se trouvent dans un écu ovale de style rococo, tenu par un sauvage, coiffé de plumes, vêtu d'un pagne, armé d'un carquois et d'un arc; le tout repose sur une console de laquelle pend une légère draperie. La légende en lettres majuscules est

SIGILLUM. CIVITATIS. AVENTICENSIS.

De ces sceaux, les plus modernes sont les deux derniers; le n° 2 est de 1564, d'après une indication à nous fournie par M. E. Lecoultré, syndic d'Avenches, à l'obligeance duquel nous devons les empreintes reproduites. Quant au n° 1, d'après de Mandrot il remonterait au XIII<sup>me</sup> siècle; sans discuter cette assertion il faut reconnaître que c'est incontestablement le plus ancien. Voici ce qu'en dit M. Caspari, le regretté conservateur du musée d'Avenches: « Il est remarquable à plus d'un » égard, par sa grandeur, sa beauté, le double cercle qui entoure la » tête, l'effigie qui est loin de représenter un Maure et qui se rapproche » déjà de l'effigie de Vespasien. Ce ne sont plus les traits du Maure: le » nez est long, droit, le menton n'est pas recourbé; les joues, les pom- » mettes marquent un personnage au type européen. Quant à la coiffure » vous ne remarquez pas un turban, mais un bandeau royal au-dessous » duquel vous voyez les cheveux . . . Ce grand sceau prouve une fois de » plus que l'armoirie de la cité n'est pas le Maure, que ce devrait être » une tête romaine transformée plus tard par maladresse des graveurs. »

Même en admettant ce que M. Caspari dit du type de l'effigie et de sa transformation et bien que sa manière de voir ait été partagée par M. Gauthier<sup>1</sup>, nous ne pouvons nous ranger à sa conclusion pas plus que nous n'approuvons la métamorphose subie dans la seconde moitié du XIX<sup>m</sup> siècle par le blason d'Avenches. Aux armes traditionnelles, de gueules au buste de Maure, vêtu d'azur et tortillé d'argent ou d'or, on a substitué un écu de gueules<sup>2</sup> ou coupé d'azur et de gueules<sup>3</sup> à la tête de Vespasien d'argent posée de profil.

L'héraldiste doit considérer ce qui est, non ce qui devrait être. Or, partout, dès le XVI<sup>m</sup> siècle, dans les armoriaux (Ryff<sup>4</sup>, J.-U. Fisch<sup>5</sup>, Stettler<sup>6</sup>, entre autres), sur les vitraux, etc., nous retrouvons l'écu de gueules au buste de Maure. Il figure avec deux nègres couchés pour tenants sur le fronton de l'Hôtel de Ville d'Avenches (Hôtel du Maure) datant de 1754. Nous l'avons vu également sur les deux sceaux armoriés. Nous le tenons donc pour les véritables armoiries de la ville.

A l'époque d'ailleurs où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches jusqu'au nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était vivant : de nos jours encore se voient près de la ville les restes d'un rempart que les habitants nomment le mur des Sarrasins ; dans les anciens actes les pêcheurs de Salavaux sont appelés les Sarrasins de Salavaux ; enfin non loin d'Avenches se trouve la grotte aux Sarrasins. Quand bien même l'effigie du sceau le plus ancien serait celle d'un européen (et non d'un Maure dessiné au hasard par un artiste qui n'en avait jamais vu) nous serions portés à y voir non celle de Vespasien, mais plutôt celle d'un évêque, puisque Avenches faisait partie du domaine immédiat de l'évêché de Lausanne dont elle avait été le siège primitif.

Pour terminer, remarquons que généralement le buste est posé de front : les sceaux et le fronton de l'Hôtel de Ville font exception à cette règle.

ANDRÉ KOHLER.

## Les brisures d'après les sceaux.

Par L. BOULY DE LESDAIN \*

(SUITE)

Les brisures par changement des pièces en conservant les émaux ont toujours été assez rares. Dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les d'Hondschoote (Flandre) se sont divisés en deux branches, les aînés portant d'hermine à la bande de gueules<sup>1</sup>, les cadets d'hermine à la bordure de...<sup>2</sup> ; il en a été de même en cette contrée pour les de Bailleul, qui chargeaient leur champ de gueules, les uns d'une croix<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> *Armorial historique des villes et des bourgs de la Suisse*, par Ad. Gauthier. Neuchâtel 1895.

<sup>2</sup> Vitraux de la cathédrale de Lausanne, 1865.

<sup>3</sup> Clichés des annonces officielles dans les journaux d'Avenches.

<sup>4</sup> *Cirkell der Eidtgnoschaft*, 1597.

<sup>5</sup> *Berner Wappenbuch* 1621 (ms. à la Bibl. de l'Univ. de Bâle).

<sup>6</sup> *Armorial* de 1680.

<sup>1</sup> La bande a été presque immédiatement chargée de trois coquilles d'or. — Labbe, *Le Blason royal*, p. 87. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 2420 et 2422.

<sup>2</sup> Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 2419, 2421, 2424, 2427 et 2428.

<sup>3</sup> *Id.*, *Ibid.*, n° 1268.